

Composition des Commissions de réorientation

Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'université

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2023-100 du Conseil d'Administration de l'Université de Tours du 20 novembre 2023 sur la procédure de réorientation en fin de premier semestre ;
- VU** les propositions du Directeur de l'UFR de Droit, Économie et Sciences Sociales

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des compositions de réorientation

Les demandes de réorientation en fin de premier semestre pour les étudiants de 1^{ère} de licence pour l'année universitaire 2023-2024 sont examinées par des commissions composées des personnes désignées ci-après :

MENTION DROIT

Parcours Droit

Licence 1ère année - Tours

Présidente : Pauline PARINET-HODIMONT
Membres : Marie-Laure GELY

Licence 1ère année - Blois

Président : Pierre BOISSEAU
Membres : Pauline PARINET-HODIMONT

Parcours Droit français et Droit allemand

Licence 1ère année

Présidente : Anne JEANNOT
Membres : Alexandre DEROUCHE
Pierre-Yves MONJAL

Parcours Droit-Langues Anglais/Allemand

Licence 1ère année

Président : Jorge CAGIAO Y CONDE
Membres : Marc GOETZMANN
Claude OPHELE-ROSSETTO
Elizabeth SHEPPARD
Manuel TORRELLAS CASTILLO

Parcours Droit-Langues Anglais/Espagnol

Licence 1ère année

Président : Jorge CAGIAO Y CONDE
Membres : Marc GOETZMANN
Claude OPHELE-ROSSETTO
Elizabeth SHEPPARD
Manuel TORRELLAS CASTILLO

Parcours Droit-Langues Anglais/Italien

Licence 1ère année

Président : Jorge CAGIAO Y CONDE
Membres : Marc GOETZMANN
Claude OPHELE-ROSSETTO
Elizabeth SHEPPARD
Manuel TORRELLAS CASTILLO

MENTION ÉCONOMIE

Licence 1^{ère} année

Présidente : Catherine BROS
Membres : Éric FINA

L.AS 1 Économie

Président : Arnold CHASSAGNON
Membres : Catherine BROS
Éric FINA

MENTION GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT

Licence 1ère année

Présidente : Bénédicte FLORIN
Membres : Éric BLIN
Roman STADNICKI

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 21 novembre 2023

Le Président de l'Université

A. Giacometti



Arnaud GIACOMETTI